



Bureau du conseil et du contentieux

Ampliations :	
<i>HCR/DCEC</i>	1
<i>OPT NC</i>	1
<i>Intéressé</i>	1
<i>DFIP NC</i>	1
<i>CTC</i>	1
<i>JONC</i>	1

**ARRÊTÉ HC/DCEC/BCC/2024-24 du 30 avril 2024
portant nomination de l'agent comptable
de l'Office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie par intérim**

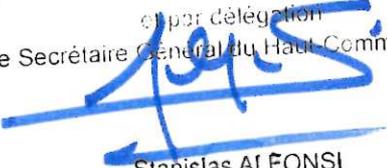
**LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE EN NOUVELLE-CALEDONIE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- Vu** la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** le décret n° 2002-716 du 2 mai 2002 portant organisation comptable et financière de l'Office des postes et télécommunications ;
- Vu** le décret n° 2007-423 du 23 mars 2007 relatif aux pouvoirs du Haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu** le décret du 18 janvier 2023 portant nomination du haut-commissaire de la Nouvelle-Calédonie - M. LE FRANC (Louis) ;
- Vu** le décret du 30 janvier 2023 portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie – M. ALFONSI (Stanislas) ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-39 du 17 février 2023 portant délégation de signature à M. Stanislas ALFONSI, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** la délibération n° 51/CP du 23 octobre 2000 modifiée relative à l'organisation et au fonctionnement de l'Office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** la délibération n° 029-2024 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de l'office des postes et télécommunications portant proposition de nomination de l'agent comptable de l'OPT NC ;
- Vu** la délibération n° 039-2024 du 24 avril 2024 du conseil d'administration de l'office des postes et télécommunications portant proposition de nomination par intérim de l'agent comptable de l'OPT NC ;
- Vu** l'avis favorable du Directeur des finances publiques du 30 avril 2024 ;

ARRÊTE

- Article 1^{er} :** Monsieur Sylvain DESESQUELLES est nommé agent comptable de l'Office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie par intérim, du 1^{er} mai 2024 au 31 juillet 2024.
- Article 2 :** Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans le délai de deux mois qui court à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi via le site Internet « Télérecours » (www.telerecours.fr). Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès du haut-commissaire de la République lequel interrompt le délai de recours contentieux.
- Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Pour le Haut-Commissaire de la République
et par délégation
le Secrétaire Général du Haut-Commissariat



Stanislas ALFONSI